

tenue sous la présidence de Madame ENCONTRE, assisté(e)
de Monsieur MEEKEL et Monsieur DIDIERLAURENT, Conseillers
En présence de Monsieur SANSON, Rapporteur public
Madame ARCE, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301192	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrête n° 230095 du 2 janvier 2023 de rejet de prise en charge des sommes par le maire de la commune de Carcassonne d'un montant de 22 691,69 euros en réparation du préjudice subi par Mme XXX agressée par Mme XXX sur le lieu de travail	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XXX	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE CARCASSONNE	RICHER ET ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2301369	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° DP 110692200549 du 10 novembre 2022 par lequel le maire de la commune de Carcassonne s'est opposé à la déclaration préalable demandée par la EUL C.O.A en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur un immeuble sis 13 chemin de Roullens parcelle HI 394, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 18 janvier 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XXX	Maître SCHNEIDER Tom (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CARCASSONNE	RICHER ET ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2301876	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	ANNULATION DE LA DECISION DU 13 OCTOBRE 2022 PRISE PAR L'OFII CONCERNANT L'APPLICATION DES CONTRIBUTIONS SPECIALE ET FORFAITAIRE D'UN MONTANT DE 21 609 EUROS (EMPLOI D'UN RESSORTISSANT ETRANGER NON AUTORISES A TRAVAILLER EN FRANCE), ENSEMBLE LA DECISION IMPLICITE DE REJET DU RECOURS GRACIEUX AINSI QUE LES TITRES DE PERCEPTION EMIS LE 27 OCTOBRE 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS CUISINE S	Maître BENAIS Franck (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	directeur

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2306821	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PA 011 040 23 00001 du 8 novembre 2023 par lequel le maire de la commune de Bizanet a retiré le permis de construire tacite du 11 août 2023 en vue de la création de trois lots à bâtir sur un terrain sis Le Village, parcelle 40A 235	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XXX	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE BIZANET	CABINET LABRY & NORAY-ESPEIG
05)	DOSSIER N° 2401127	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PA 011 040 23 00001 du 18 janvier 2024 par lequel le maire de la commune de Bizanet a refusé un permis d'aménager à Mme XXX en vue de la création de trois lots à bâtir sur un terrain sis Le Village parcelle 40 à 235	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XXX	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE BIZANET	CABINET LABRY & NORAY-ESPEIG
06)	DOSSIER N° 2403325	RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT
Titre de l'affaire	annulation de l'arrêté n° PA 011 040 23 00001 du 18 janvier 2024 par lequel le maire de la commune de Bizanet a refusé de délivrer le permis d'aménager à Mme XXX en vue de l'aménagement d'un lotissement de trois lots sur un terrain sis Le Village parcelle 40A235, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 4 mars 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XXX	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE BIZANET	CABINET LABRY & NORAY-ESPEIG

Arrêté le 26/09/2025

La vice-présidente : S. Encontre